

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019**

ARRONDISSEMENT
TOUL
CANTON
NEUVES-MAISONS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq janvier à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 14
De votants 13
De présents 09

Etaient présents :

Mmes Florence COX – Maud GERONIMUS – Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;
Mrs Daniel BORACE – Michel DROUOT – Maurice KOENIG – Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 janvier 2019

La convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2019.

La présente délibération a été transmise à la Sous-préfecture de Toul le 29 janvier 2019

Le Maire,

Patrick POTTS

Absents excusés :

Céline BAUDON donne procuration à Patrick POTTS
Béatrice GEORGE donne procuration à Pascale NAVET
Christian DROUOT donne procuration à Ghislain PAYMAL
Serge FOULON donne procuration à Maud GERONIMUS
Jean-Jacques ZILLIOX

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil

Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2018 est adopté.

**INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE ROUTE DE PONT-ST- N°1-I-2019
VINCENT**

Vu les derniers résultats des relevés des PEI effectués par les pompiers du SDISS, il s'avère que les poteaux situés route de Pont-St-Vincent ont une pression insuffisante et un débit non réglementaire. Afin de résoudre ce problème, monsieur le maire propose de mettre en place une réserve incendie de 120 m3 dans ce secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **Sollicite** une subvention auprès :

- du Conseil Départemental,
- de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Pour le projet suivant :

- Installation d'une réserve incendie route de Pont-Saint-Vincent : 53 480,00 € HT

➤ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

**CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES POUR L'INSTALLATION N°2-I-2019
D'UNE RESERVE INCENDIE ROUTE DE PONT-ST-VINCENT**

Le maire explique au conseil que pour réaliser les travaux d'installation d'une réserve incendie route de Pont-St-Vincent, il est nécessaire de choisir un bureau d'études pour la procédure d'appel d'offre et le suivi des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le maire à lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études afin de mener à bien le projet.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE N°3-I-2019
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Monsieur le maire donne lecture de la convention pour le renouvellement de l'adhésion de la commune au service informatique de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** de renouveler l'adhésion au service informatique de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2019 reconductible annuellement et tacitement jusqu'au 31 décembre 2023,
- **Autorise** le Maire à signer la convention d'adhésion.

FETE FORAINE 2019

N°4-I-2019

Afin de pérenniser la fête foraine, Monsieur le Maire propose que la commune offre à tous les enfants du village, nés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2016, 4 places de manèges à 2,00 €. Il précise que les forains se sont engagés à offrir le même nombre de tickets à chaque enfant.

Il propose également de fixer la date de la fête foraine du 15 au 17 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, (abstention Pascale NAVET)

- **Fixe** la date de la fête foraine du 15 au 17 juin 2019,
- **Accepte** d'offrir 4 places de manège à 2,00 € l'unité aux enfants de Sexey-aux-Forges,
- **Certifie** que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS